



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

représentation dans certains organismes

Question écrite n° 24259

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'importance du rôle des professions libérales dans notre pays depuis de nombreuses années. Or cette catégorie socioprofessionnelle est sous-représentée au sein du Conseil économique et social. Dans la perspective du renouvellement des membres siégeant au CES en juillet 1999, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage la modification des textes législatifs permettant une meilleure représentation des professions libérales, mettant ainsi en application les différentes déclarations d'intention des membres du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur la représentation des professions libérales au sein du conseil économique et social. Le conseil économique et social a pour mission, par la représentation des principales activités économiques et sociales, de favoriser la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et d'assurer leur participation à la politique économique et sociale du gouvernement. En conséquence, la composition du conseil, fixée par l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique modifiée notamment par la loi organique n° 84-459 du 27 janvier 1984, traduit la volonté d'assurer une représentation diversifiée et équilibrée des activités économiques et sociales et des catégories socioprofessionnelles. Cette représentation ne saurait être ni exhaustive, ni exactement proportionnelle. Le gouvernement ne juge pas opportun pour l'instant une modification de la composition du conseil économique et social, qui devrait être précédée d'une longue et large concertation et risquerait de susciter de nombreuses demandes, rendant inévitable une révision d'ensemble. Une telle réforme, qui nécessiterait une loi organique, ne paraît en outre pas pouvoir être préparée et discutée au parlement avant l'échéance du renouvellement de septembre 1999, compte tenu des priorités déjà arrêtées du programme législatif pour les mois à venir.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24259

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 378

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1041